

«Refondation de l'Ecole de la République - Catherine Morin-Desailly et Françoise Férat : « Sortons de l'incantation ! La refondation de l'école demande du volontarisme »»

15/05/2013

Refondation de l'Ecole de la République - Catherine Morin-Desailly et Françoise Férat : « Sortons de l'incantation ! La refondation de l'école demande du volontarisme »

Le Sénat s'apprête à examiner le projet de loi de refondation de l'école de la République. Catherine Morin-Desailly, sénatrice de la Seine-Maritime, et Françoise Férat, sénatrice de la Marne, oratrices du groupe UDI-UC, dénoncent « **le caractère incantatoire et verbeux** » de ce texte. « **S'il est de nature très littéraire, ce projet de loi n'a qu'une portée normative limitée.** » regrettent les deux sénatrices centristes. « **Il y a une forme de prétention à appeler ce texte « refondation » de l'école. Quand on voit le contenu du projet de loi, un texte sans hiérarchie qui multiplie les déclarations de bonnes intentions, on est loin de se donner les moyens de cette ambition.** » déclare Catherine Morin-Desailly qui regrette par ailleurs que le Parlement ait été privé du débat sur les rythmes scolaires, sujet décidé par décret et exclu d'emblée du texte.

Françoise Férat pointe des manques incompréhensibles dans ce texte : « **Pas un mot sur la lutte contre l'illettrisme, qui a pourtant été labellisée grande cause nationale 2013.** » « **Le sport, négligé, est traité dans les annexes...** » déplore Catherine Morin-Desailly.

Le groupe UDI-UC défendra des amendements orientés autour de 4 grands axes :

- **Défendre les principes fondamentaux de l'école et améliorer son organisation.** « **Le socle commun -lire, écrire-compter- ne doit pas être considéré comme un objectif, mais comme la base du succès de toute scolarité.** » recommande Catherine Morin-Desailly qui réaffirme le rôle du législateur. « **Le cœur même de l'école ne peut être laissé au seul pouvoir réglementaire comme le prévoit le texte.** » Le groupe UDI-UC demande en outre l'indépendance du Conseil supérieur des programmes.

- **Renforcer le rôle des collectivités territoriales** : « **Le débat sur la réforme des rythmes scolaires a prouvé l'importance du rôle des collectivités territoriales au sein de l'éducation nationale. Elles sont des acteurs à part entière.** » affirme Françoise Férat. A ce titre, elles doivent être mieux associées au parcours d'éducation artistique, en lien avec les rythmes scolaires et elles doivent être représentées dans le Conseil national d'évaluation du système éducatif. « **Il faudra être vigilants quant aux coûts supportés par les collectivités et leur compensation financière par l'Etat, notamment avec la réforme des rythmes scolaires.** » souligne Catherine Morin-Desailly.

- **Valoriser l'apprentissage** : « *L'apprentissage est l'école du réalisme et l'intelligence de la main* » déclare Françoise Férat. « *Il faut promouvoir la diversité des intelligences au sein du collège unique et faire de l'apprentissage une orientation choisie et non subie.* » préconise la sénatrice.

- **Mieux prendre en compte le handicap à l'école** : « *Les élèves en situation de handicap ont été oubliés.* » déplorent les deux sénatrices. « *Il faut mieux prendre en compte les situations difficiles de ces enfants, améliorer le rôle inclusif de l'école pour ces élèves et utiliser les nouveaux outils, notamment numériques, pour réduire la distance entre tous les élèves.* »

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)